

Formation : La 20^e promotion des auxiliaires de bibliothèque diplômée

Lundi 15 juin, au sein de la Médiathèque départementale, dix-neuf élèves-stagiaires (dont six Loir-et-chériens) se sont vus remettre leur diplôme d'auxiliaire de bibliothèque. Le taux de réussite à l'examen est ainsi, pour cette année, de 100%.

Au cours de l'année 2025/2026, dix-neuf élèves (seize femmes et trois hommes) issus de la région Centre-Val de Loire ont suivi la formation d'auxiliaire de bibliothèque, dispensée par une vingtaine d'enseignants (bibliothécaires et libraires). C'est en présence de Fabrice Raquil, représentant de l'Association des bibliothèques de France (ABF) et président du jury que s'est tenue la cérémonie de remise des diplômes à la 20^e promotion des auxiliaires de bibliothèque.

Une formation théorique et pratique

Organisme formateur agréé, l'association des bibliothécaires de France délivre la formation d'auxiliaire de bibliothèque qui valide toutes les compétences immédiatement utilisables pour accueillir les publics, participer au circuit du document (de la veille à la médiation) et assurer le fonctionnement des bibliothèques. S'adressant aux personnes travaillant en bibliothèque (à titre salarié ou bénévole) sans diplôme de la filière métiers du livre, cette formation n'exige pas de prérequis. Toutefois, une forte motivation pour le service public, une bonne culture générale et une curiosité d'esprit sont nécessaires pour prétendre à l'acquisition des techniques de base du métier de bibliothécaire.

Réalisée en collaboration étroite entre les groupes régionaux ABF et les collectivités territoriales ainsi que le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Centre-Val de Loire, la formation se déroule en présentiel sur une année scolaire de septembre à juin à raison de 200 heures de cours tous les lundis hors vacances scolaires et d'un stage pratique obligatoire de 35 heures. Comprenant des cours théoriques, ainsi que des travaux pratiques et des visites de bibliothèques, elle implique la réalisation de travaux personnels, d'un rapport de stage et d'une bibliographie en plus de l'examen final comprenant des épreuves écrites et épreuves orales.

Également accessible aux publics en situation de handicap, cette formation peut faciliter l'accès à un concours de catégorie C de la fonction publique et constitue la première étape d'un cursus professionnel. Sur les trois dernières années, le taux de réussite à l'examen est de 98 % au niveau national et le taux d'insertion global à six mois après l'obtention du diplôme est de plus de 80 %.

« Depuis plus de vingt ans, le département s'engage avec fierté dans la formation des auxiliaires de bibliothèque. En tissant un lien essentiel entre les Loir-et-Chériens et la lecture, ces professionnels incarnent l'accès à la culture pour tous, qui est une des priorités du conseil départemental. Nous félicitons chaleureusement les nouveaux diplômés et leur souhaitons une belle et enrichissante carrière dans ce magnifique métier », a tenu à souligner Tania André, vice-présidente du département de Loir-et-Cher chargée de la vie associative, de la culture et des sports.